

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an 2026, le 23 avril à 20h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.

Date de convocation : 16 mars 2026 – Secrétaire de séance : Daniel Rousset

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 11 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 11

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Fabien Boeglin, Patricia Monard, Sylvain Bacot, Emilie Carreau, Karole Goncalves Mineiro, Myriam Kerkeni, Karole Martignat, Roger Poizat, Alban Ridet

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Daniel Rousset, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Daniel Rousset comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026, Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 est approuvé.

➤ **Présentation du Compte Financier Unique**

Présentation du CFU au conseil avec un excédent de fonctionnement de 47 297,52 €.

➤ **Vote des taux fonciers**

Les taux fonciers communaux restent inchangés encore cette année.

➤ **Vote du budget**

Présentation du budget consolidé. Le conseil vote le budget à l'unanimité.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes :

- 403 625 € en fonctionnement

- 307 124 € en investissement

➤ **Devis tondeuse**

Suite à la réception de 2 devis, le conseil valide la proposition de l'entreprise Garry d'un montant de 8400 € TTC pour une tondeuse autoportée de marque HUSQVARNA. La proposition de l'entreprise Girard n'a pas été retenue, le montant du devis s'élève à 9000 € TTC.

➤ **Devis aspirateur**

Le conseil valide le devis pour un aspirateur dorsale de la marque Nilfisk pour un montant de 377 € TTC.

➤ **Devis placard mural pour les archives**

Deux devis ont été reçus, un pour un placard en bois de la société Menuiserie Renoud et un deuxième en métal de l'entreprise Pleobatis.

Le conseil choisit le placard métal pour un montant de 5740 € TTC.

➤ **Compte-rendu état des routes**

Présentation du rapport de la société Infratech sur l'état des lieux des voiries de la commune. Une réunion de la commission voirie est prévue le 13 juin au matin pour faire le tour afin de définir les priorités.

L'estimation globale pour la réfection des voiries concernées est de 1 200 000 € HT. Les travaux seront prévus sur plusieurs années.

➤ **Délibération frais de déplacement bibliothèque**

Le conseil délibère à l'unanimité pour le remboursement des frais de déplacement de bénévoles de la bibliothèque.

➤ **Questions diverses**

- La maintenance concernant le défibrillateur est de 192 € et le changement des électrodes pour cette année est de 128,70 €.
- Offre de service pour la mise en place d'autoconsommation photovoltaïque patrimoniale.

Le conseil municipal ne souhaite pas sa mise en place. En effet, le montant paraît très élevé, soit 2 640 € TTC

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 22h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin



Le secrétaire de séance,
Daniel Rousset

